

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN  
9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2022

Délibération n°22-12-19

L'an deux mille vingt-deux et le 15 décembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Malleval sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Nombre de membres présents	:	28
■ Nombre de votants	:	33
■ Quorum	:	18
■ Date de la convocation	:	07 décembre 2022

**Objet : Culture - CinéPilat :  
Création d'un tarif exceptionnel**

**DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :**

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, Mme Brigitte BARBIER ( <i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i> ) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD ( <i>Pouvoir de M. Philippe BAUP</i> ) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX ( <i>Pouvoir de Mme Agnès VORON</i> ), M. Stéphane TARIN ( <i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i> ), Mme Corine ALLIOD-KOERTGE -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI ( <i>Pouvoir de Mme Sylvie GUISET</i> ) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

**DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :**

CHAVANAY :	M. Jean-Baptiste PERRET ( <i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i> ) -
CHUYER :	M. Philippe BAUP ( <i>Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD</i> ) -
PÉLUSSIN :	Mme Franceline COMAS, Mme Agnès VORON ( <i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i> ), Mme Martine JAROUSSE ( <i>Pouvoir à M. Stéphane TARIN</i> ) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISET ( <i>Pouvoir à M. Jean-Louis POLETTI</i> ) -

**DÉLÉGUÉS ABSENTS :**

PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL.
------------	--------------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221215-22\_12\_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022

Affichage : 22/12/2022

M. le vice-président en charge des finances explique qu'il est proposé de créer un tarif exceptionnel de 8 €.

Également, il est proposé d'ouvrir le tarif réduit aux porteurs de la carte volontaire de service civique.

NOM DU TARIF	MONTANT	REMARQUES – Conditions d'application
TARIF PLEIN	6.50 €	
TARIF RÉDUIT	5.50 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moins de 18 ans, lycéens, apprentis, étudiants</li> <li>- Demandeurs d'emploi</li> <li>- Pour tous, tous les jeudis (sauf fériés)</li> <li>- Pour certaines séances, court ou moyen métrages</li> <li>- Séances particulières en partenariat avec un évènement (Festival) ou une structure intercommunale ou associative</li> <li>- <b>Porteurs de la carte volontaire service civique</b></li> </ul>
TARIF RÉDUIT ACCOMPAGNATEURS SÉANCES JEUNES PUBLIC	5.00 €	Séances de – de 50 mn.
TARIF ENFANT (-14 ans) TARIF ENFANT GROUPE	4.00 €	Groupe : Centres de loisirs
TARIF ABONNÉS	5.30 €	Vendus par Carte Abo 10 places : 53 € Vendus par Carte Abo 6 places : 31.80 € + 1 € à la création de la carte rechargeable Places valables 1 an
TARIF SPÉCIAL	5.00 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soirées avec plusieurs films (deux films ou plus)</li> <li>- Séances spéciales</li> <li>Pas de limitation en nombre/an</li> </ul>
TARIF SPÉCIAL	4.00 €	- Soirées avec au moins cinq films (Nuit du Cinéma)
TARIF HORS FILM	12.00 €	
TARIF CE	5.20 €	Carnet 10 tickets CE vendu à 52 € par la CCPR
PASS RÉGION	5.00 €	
PASS RÉGION +	7.00 €	
CINE CHÈQUES	5.50 €	
CHÈQUE GRAC	5.00 € /5.20 €	
TARIF GROUPE	4.30 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de 10 personnes minimum</li> <li>- Séances Séniors</li> </ul>
SÉANCE SCOLAIRE Hors dispositifs nationaux	3.30 €	
SCOLAIRE Pass'culture - Hors dispositifs nationaux	3.30 €	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221215-22\_12\_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022

Affichage : 22/12/2022

NOM DU TARIF	MONTANT	REMARQUES – Conditions d'application
SÉANCE SCOLAIRE Dispositifs scolaires	2.50 €	Collège/École/Maternelle au Cinéma
CINÉ-GOÛTER	5.10 €	
SUPPLÉMENT 3D	+1.50 €	
GRATUIT	0.00 €	Cartes professionnelles, cartes presse, invitation distributeurs, chèques GRAC gratuits, Intervenants cinéma, accompagnateurs groupe (1 pour 10 payants)
<u>VENTE AFFICHES</u> Grande affiche récente Petite affiche récente Grande affiche (+ de 2 ans) Petite affiche (+ de 2 ans)	6.00 € 4.00 € 3.00 € 2.00 €	
<u>Vente d'encarts publicitaires</u>	260.00 € HT	L'encart
<u>Tarif spécial dans le cadre de festival</u>	4.00 € 3.50 € 4.00 € 4.00 €	Festival Télérama Festival Télérama enfants Printemps du Cinéma Fête du Cinéma
<b>Tarif exceptionnel</b>	<b>8 €</b>	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Approuve les nouveaux tarifs à compter de la publication de la délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Patrick MÉTRAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221215-22\_12\_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022

Affichage : 22/12/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221215-22\_12\_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022

Affichage : 22/12/2022